



Administration Générale

Nos réf. : JL/GDP/CA N°36-2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 DECEMBRE 2021**

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Julie LESAGE, Maire.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux : elle constate que le quorum est atteint avec 25 membres présents. 4 membres sont excusés avec procuration.

Monsieur DUBOC Patrick est désigné en qualité de Secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

Des informations sont portées à la connaissance du Conseil municipal en vertu des articles L 2122-22, L 2122-23 et R.2122-7-1 du C.G.C.T. et dans le cadre des délégations du Conseil municipal données au Maire par délibération du 16 juillet 2020 complétée par celle du 9 novembre 2021.

Madame le Maire ouvre la séance en faisant part de divers remerciements de la ville notamment :

- Aux membres du Conseil municipal des jeunes.
- A tous les participants qui se sont mobilisés au Téléthon et les donateurs.
- A tous les participants d'Octobre rose.
- Aux nouveaux habitants.

Madame le Maire fait une déclaration au Conseil municipal concernant le budget. Elle indique que le budget a été préparé dans un souci de maîtrise des dépenses et non dans un objectif de réduction des dépenses. « Il doit se faire en préservant autant que possible les intérêts des habitants qui bénéficient des services de notre collectivité et non à leur détriment surtout en cette période de crise sanitaire. Sur les dépenses de fonctionnement, l'augmentation du budget est de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Notre budget est conçu en toute sincérité, c'est-à-dire en prenant en compte les augmentations de toute nature que nous subissons dans la vie de tous les jours, pour les particuliers, qui sont les mêmes pour la collectivité. Elle aussi est impactée par la hausse du gaz, du carburant, des produits de première nécessité, des matériaux. Les charges de personnel qui augmentent de 0,6 % et non pas 6 %. Le nombre d'agents n'augmente pas. Nous avons connu entre autres, une revalorisation des traitements indiciaires de la catégorie C, ouvert la voie à des emplois pérennes et mis fin à une précarité entretenue pendant près de 40 ans pour certains agents. Nous sommes complètement en phase avec nos convictions sociales. Des dépenses qui doivent couvrir des coûts élevés de travaux de rénovation, nécessaires pour les bâtiments municipaux délaissés pendant de nombreuses années. La fiscalité n'augmente pas à Grand-Couronne et cet équilibre peut supporter cette augmentation de 1,2 % et sans recourir aux impôts auprès des habitants. La municipalité se donne les moyens de la recherche de recettes auprès des partenaires publiques, ce qui n'a quasiment jamais été fait auparavant. Ce ne sont pas les couronnais qui vont supporter les incidences de cette augmentation. Au sein du Syndicat Intercommunal de Restauration Scolaire, je n'étais pas seule et nous avons approuvé des choix collectifs qui ne sont plus assumés par certains aujourd'hui. Je suis fière de ce qui a été fait sur la qualité des repas et sur le dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire. Si nous n'avions pas 19 millions de dettes encore, nous aurions sans doute fait un choix différent, c'est cette dette qui prive les habitants d'une cuisine centrale neuve. Le budget qui va vous être proposé ce soir est donc, un budget sérieux portant la marque de la transparence et de la sincérité. Il est à l'image de l'action que nous menons depuis 18 mois et les délibérations qui seront soumises par la suite, en sont la démonstration tout comme celles déjà votées précédemment. Souvenez-vous, nous avons remis un cadre juridique à de nombreux sujets qui en étaient totalement dépourvus. Madame le Maire liste l'ensemble des actions menées depuis juillet 2020. La dynamique

est largement engagée avec les élus qui m'entourent et qui sont pleinement investis dans leurs fonctions électives. Nous consacrons chaque jour, notre énergie à notre commune et à ses habitants, en veillant au respect de chacun dans un souci permanent d'équité, de solidarité, de justice et de bienveillance ».

L'ordre du jour de cette séance peut débuter, le Conseil municipal :

DFIN01-16122021 : Vote du Budget Primitif 2022.

➤ Adopte le Budget Primitif de la Ville pour l'année 2022 joint à la présente délibération, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

DFIN02-16122021 : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe transport

➤ Adopte le Budget Primitif Transport 2022 joint à la présente délibération sans affectation du résultat et inscrit les imputations budgétaires aux sections, chapitres et fonctions correspondants.

DFIN03-16122021 : Taux des Impôts Locaux pour l'année 2022

➤ Adopte les taux d'imposition des contributions directes locales ci-dessous, sans évolution depuis 2011.

	Taux 2011	Taux 2022	Taux moyens 2020 communaux au niveau national *	Taux moyens 2020 communaux au niveau départemental*
TH	13.21%	13.21%	15.22%	14.16%
TF	26.97%	52.33% (Composé de la part départementale à 25.36 % et de la part communale à 26.97 %)	20.88%	24.04%
TFnB	47.20%	47.20%	52.19%	33.09%

DFIN04-16122021 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime pour la réhabilitation d'un bâtiment en relais d'assistants maternels.

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès de la caisse d'allocations familiales la plus élevée possible pour cette opération et de signer les documents correspondants.

DFIN05-16122021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la création d'issues de secours sur un bâtiment administratif.

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible pour cette opération et de signer les documents correspondants.

DFIN06-16122021 : Demande complémentaire de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation en locaux administratifs destinés à l'accueil des publics.

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière pour ces travaux complémentaires auprès du Conseil départemental la plus élevée possible pour cette opération et à signer les documents correspondants.

DFIN07-16122021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la création de sanitaires à l'école Victor Hugo Primaire.

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible pour cette opération et de signer les documents correspondants.

DFIN08-16122021 : Demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour l'acquisition de gilets pare-balles.

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès des services de l'Etat la plus élevée possible pour cette opération et signer les documents correspondants.

DFIN09-16122021 : Rapport de la CLETC.

➤ Approuve le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

PSOL01-16122021 : Mise à disposition d'un logement à l'association WELCOME

➤ Accepte la mise à disposition d'un logement à l'Association WELCOME pour l'hébergement de personnes exilées selon les modalités inscrites dans la convention jointe à cette délibération et autorise Madame le Maire à la signer.

PSOL02-16122021 : Soutien financier à la restauration scolaire pour les familles en situation irrégulières

➤ Applique la tarification aux familles de la part différentielle entre le plus bas tarif pratiqué soit 94 centimes en 2022 et le coût réel du repas et impute la dépense à l'article correspondant au budget ville.

PSOL03-16122021 : Convention Ville/CAPS- Atelier « Vie quotidienne et de Communication » pour 2022.

➤ Adopte dans le cadre de la politique de la ville, la convention avec le centre de formation du Comité d'Action et de Promotion Sociales (CAPS), 91 avenue Jean Jaurès-76143 Petit Quevilly cedex, qui fixe les modalités de fonctionnement de l'Atelier de Vie Quotidienne pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 ; Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces y afférent et impute les dépenses aux budgets correspondants.

PSOL04-16122021 : Appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux ».

➤ Autorise le service Emploi Insertion Formation à répondre à l'Appel A Projet pour le repérage

et la mobilisation des publics invisibles ; Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces y afférent et à percevoir la/les subvention (s) en fonction du ou des projets déposés ; Impute les dépenses et les recettes aux articles correspondants au budget.

DRH01-16122021 : créations et suppressions de postes - Modification du tableau des effectifs.

➤ Procède aux créations et suppression des postes comme exposé ci-dessous ; D'adopter le tableau des emplois actualisé en conséquence ; Inscrit les crédits nécessaires au budget à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

Nombre Poste	Création suppression	Grade/Emploi	Temps de travail	Service d'affectation	Motif	Date d'effet
1	Suppression	Gardien brigadier	35	Police municipale	Grade ne correspondant pas au recrutement	01/01/2022
1	Création	Brigadier-chef principal	35	Police municipale	Recrutement	01/01/2022
1	Création	Adjoint Technique Territorial	15	Pôle temps de l'enfant	Recrutement	01/10/2022

DRH02-16122021 : création d'un comité social territorial commun entre la commune et le C.C.A.S.

➤ Crée un Comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune de Grand-Couronne et du C.C.A.S. ; Place ce Comité social territorial auprès de la commune de Grand-Couronne ; Informe Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la création de ce comité social territorial commun ; Inscrit les crédits au Budget et prend toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DRH03-16122021 : attribution des titres-restaurant - modification de la délibération du 25 mars 2010.

➤ Modifie l'article 3 de la délibération du 25 mars 2010 en ajoutant à liste des bénéficiaires les agents en contrat de droit privé recrutés pour une durée supérieure à 6 mois ; Inscrit les crédits au Budget et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DRH04-16122021 : Mise à disposition de personnel de la Ville au C.C.A.S. pour l'année 2022.

➤ Approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel auprès du CCAS ; Autorise Madame le Maire à signer les divers actes administratifs relatifs à la mise à disposition de ces 10 agents ; Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération au budget et chapitres correspondants et aux charges de ces agents nommés dans les emplois.

DRH05-16122021 : Rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire.

➤ Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021) et du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance ; Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître

les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

POTE02-16122021 : Subventions des projets d'écoles et des classes transplantées 2021/2022.

➤ Accorde le versement tels que présentés ci-dessous aux coopératives de chacune des écoles, les montants correspondants aux projets établis pour l'année scolaire 2021/2022 et impute la dépense au budget et au chapitre prévu à cet effet.

Projets pédagogiques : 10 250 € répartis comme suit :

Ecole Pierre Brossolette élémentaire, (211 élèves) : 3 592,59 €

Ecole Pablo Picasso élémentaire, (203 élèves) : 3 456,38 €

Ecole Jacques Prévert maternelle, (78 élèves) : 1 328,07 €

Ecole Pierre Brossolette maternelle, (110 élèves) : 1 872,96 €

Classes transplantées : 30 750 € répartis comme suit :

Ecole Victor Hugo élémentaire, (196 élèves) : 9 131,82 €

Ecole Ferdinand Buisson élémentaire, (184 élèves) : 8 572,73 €

Ecole Victor Hugo maternelle, (182 élèves) : 8 479,54 €

Ecole Pablo Picasso maternelle, (98 élèves) : 4 565,91 €

POTE03-16122021 : Convention de partenariat entre les FRANCAS de Seine-Maritime et la Ville de Grand-Couronne.

➤ Approuve le partenariat avec l'association les Francas et les termes de la convention correspondante ; Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la convention correspondante entre la Ville et l'association Départementale des FRANCAS de Seine Maritime ; Approuve l'adhésion à cette association et le versement de la cotisation annuelle et impute la dépense au budget, section de fonctionnement, aux fonctions et nature correspondants.

POTE04-16122021 : Autorisation de recours à des volontaires du dispositif Service Civique par la Ville de Grand-Couronne – demande d'agrément.

➤ Approuve la demande d'agrément pour l'accueil de services civiques sur certaines thématiques notamment de la culture et des loisirs, de la solidarité, de l'accès au droit des femmes, et de la lutte contre le décrochage scolaire. ; Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la demande d'agrément par la Ville auprès des services concernés ; Approuve l'accueil de ces services civiques dans la collectivité et impute la dépense au budget, section de fonctionnement, aux fonctions et nature correspondants.

PSVM01-16122021 : Versement de subventions aux associations de Grand-Couronne.

➤ Approuve le versement des subventions ci-dessous pour l'exercice 2021 aux associations listées dans cette délibération et impute les crédits correspondants au budget de la Ville 2021.

Associations	Subventions 2021
Association Familiale de Grand-Couronne	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grand-Couronne	700
L'Art de la Terre et du Bois	200

POLC01-16122021 : Convention de partenariat entre LUDENS et la Ville de Grand-Couronne.

➤ Approuve les termes de la convention concernant la mise en place d'animations, de projets et de temps de formation des agents municipaux autour du jeu, ainsi que la mise à disposition de matériel ludique de toutes formes dans le cadre de manifestations organisées par la commune ou en direction des activités des accueils périscolaires et extrascolaires, et d'intervenants salariés ou bénévoles de l'association ; Autorise Madame le Maire à la signer et impute la dépense au budget, section de fonctionnement, aux fonctions et nature correspondants.

POLC02-16122021 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des femmes de Grand-Couronne pour la tenue d'une buvette à l'Avant-Scène.

➤ Approuve les termes de la convention correspondante qui définit et encadre les prestations effectuées par l'association « Femmes de Grand-Couronne pour la solidarité et l'insertion » durant la saison culturelle 2021-2022 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention et à appliquer l'ensemble des dispositions de la présente convention.

POLC03-16122021 : Mandat spécial : Biennales internationales du spectacle – Nantes 2022

➤ Accorde mandat spécial à Madame Hélène PELLI et à Monsieur Alain EVENO pour leur participation à leur déplacement à Nantes et d'autoriser la prise en charge des frais engagés par Madame PELLI et Monsieur EVENO sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées pour ce déplacement.

POVC01-16122021 : Convention de partenariat pour la mise en place des mesures de responsabilisation avec les établissements du secondaire.

➤ Approuve la convention relative à la mise en œuvre des mesures de responsabilisation et autorise Madame le Maire à signer la présente convention relative à la mise en œuvre des mesures de responsabilisation avec les établissements du secondaire signataires et gager l'ensemble des moyens nécessaires à son application.

POVC02-16122021 : Avenant n°1 à la convention cadre prévention spécialisée par l'association comité d'action et de promotions sociales (CAPS).

➤ Approuve l'avenant n°1 à la convention cadre prévention spécialisée par l'association comité d'action et de promotions sociales (CAPS) joint à la délibération correspondante et autorise Madame le Maire à le signer.

POVC03-16122021 : Développement d'activités numériques à destination des populations des quartiers politique de la ville de Grand-Couronne.

➤ Autorise Madame le Maire à engager cette démarche partenariale avec l'association des Francas de Seine Maritime qui a sollicité et donne accès aux ressources matérielles à cette association pour conduire à bien sa mission sur la commune de Grand-Couronne ; Accompagne l'ensemble des phases de ce projet pour évaluer la portée de ces actions et les inscrit dans une démarche globale « d'inclusion numérique ».

POVC04-16122021 : Contrat de ville : programmation 2022.

➤ Approuve la programmation 2022 des actions suivantes dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2022 :

Au titre des crédits l'ANCT :

- Atelier de vie quotidienne et de communication : 16 000 €
- Ludothèque et parentalité : 13 000 €
- Soutien à la réussite éducative : 10 000 €
- Participation des habitants : 13 025 €
- Accompagnement et soutien à la mobilité : 5 000 €
- Préventions et actions éducatives : 18 500 €
- Actions de prévention santé : 2 000 €
- Actions culturelles hors les murs : 10 000 €

Au titre des crédits de la Métropole :

- Poste de coordinateur de projets liés à l'insertion socio-professionnelle : 23 249 €.
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ANCT et de la Métropole et inscrit les recettes aux budgets dédiés.

POVC05-16122021 : Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail – liste des dimanches de l'année 2022

- Donne un avis favorable à la dérogation aux règles du repos dominical aux commerces de détails implantés à Grand-Couronne et décide de les autoriser à ouvrir leurs établissements les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022.

POVC06-16122021 : Aide financière allouée aux particuliers dans le cadre de la Commission « Environnement, Eco-Subvention du 10 décembre 2021.

- Approuve le versement des éco subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous, ces sommes s'inscrivant dans le cadre des aides accordées pour les travaux d'huisseries et impute la dépense au budget 2021 sur les crédits inscrits et prévus à cet effet.

N° de dossier	Montant des travaux TTC	Proposition de la commission	Observations (nature des travaux)
015/2021	20 595,10 €	Prise en charge de 10 menuiseries à hauteur de 50€ chacune soit 500 €	Remplacement de 21 fenêtres et 2 portes-fenêtres.
016/2021	9 288,68 €	Prise en charge de 10 menuiseries à hauteur de 50€ chacune soit 500 €	Remplacement de 11 fenêtres et 1 porte-fenêtre.
017/2020	12 545,06 €	Prise en charge de 10 menuiseries à hauteur de 50€ chacune soit 500 €	Remplacement de 14 fenêtres et 2 portes d'entrée.
	Total	1 500 €	

POLT01-16122021 : Renouvellement de la convention de traitement des déchets des services techniques avec le SMEDAR.

- Approuve la « Convention pour le traitement des déchets issus des services techniques » à compter du 1^{er} janvier 2022 et habilite Madame le Maire à signer ce document avec le SMEDAR.

Fin de séance à 20 H 00.

Grand-Couronne, le 17 décembre 2021.

Madame le Maire,



Julie LESAGE.